

# AVIS D’AFFICHAGE

## **MODALITES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE CONCERNANT L’AMENAGEMENT DU TRIANGLE DES CRETES SUR LA COMMUNE DE BRETTEVILLE-SUR-ODON**

Dans le cadre du projet du Triangle des crêtes sur la commune de BRETTEVILLE-SUR-ODON, les dossiers de demande de permis d’aménager, l’étude environnementale et le bilan de la concertation ont fait l’objet d’une mise à disposition du public pour une durée de 30 jours du 28 mars au 26 avril 2020 inclus selon les modalités prévues notamment aux articles L300-2 du code de l’urbanisme et L123-19 du code de l’environnement.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19 et des ordonnances qui ont été prises pour faire face à l’épidémie de COVID-19, **la période de participation du public sous la forme d’une mise à disposition par voie électronique des documents visés par l’arrêté municipal du 9 mars 2020 précité est reportée du 15 juin 2020 au 16 juillet 2020 conformément à l’arrêté municipal modificatif en date du 24 avril 2020.** Toutefois, la mise à disposition du public ayant d’ores et déjà débuté, ce site internet de consultation demeurera actif jusqu’à cette nouvelle période et les observations du public qui ont été ou qui seraient consignées seront prises en considération.

Les demandes de permis d’aménager concernées déposées par la SAS FONCIM 2bis Boulevard G.Pompidou 14000 CAEN, sont référencées : **PA01410119D0001, PA01410119D0002, PA01410119D0003, PA01410119D0004, PA01410119D0005, PA01410119D0006, PA01410119D0007, PA01410119D0008, PA01410119D0009 ET PA01410119D0010.**

Ce projet consiste en la réalisation d’un nouveau quartier mixte devant accueillir des constructions destinées à de l’activité et à de l’habitat sur une surface d’environ 17.2 ha.

Ce projet nécessite la délivrance de permis d’aménager par la commune, autorité compétente pour statuer. Le projet est soumis à évaluation environnementale et n’est pas susceptible d’avoir des incidences notables sur l’environnement d’un autre Etat membre. L’étude environnementale est jointe à la présente mise à disposition.

Les renseignements pertinents pourront être obtenus dès ce jour auprès de la mairie de Bretteville-sur-odon, Avenue de Woodbury BP41, 14760, tél. 02.31.29.19.90, aux jours et heures habituels d’ouverture de la mairie.

Le dossier mis à disposition comprendra notamment les dossiers de demandes de permis d’aménager, le dossier d’évaluation environnementale, l’avis de l’autorité environnementale (avis n°2019-3324 du 22/11/2019) et le bilan de la concertation.

**Le dossier sera mis à disposition du public du 15 juin 2020 au 16 juillet 2020 inclus :**

**- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1928>**

**- en version papier en mairie de Bretteville-sur-odon : Avenue de Woodbury BP41, 14760 Bretteville-sur-odon, aux heures et jours habituels d’ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30).**

**Les observations, questions et propositions du public devront être adressées sur le site Internet :**

**<https://www.registre-dematerialise.fr/1928> du 15 juin 2020 au 16 juillet 2020 inclus.**

Au plus tard à la date de la publication de la décision, et pendant une durée minimale de trois mois, la mairie rendra publics, sur le site internet de la commune <http://www.brettevillesurodon.fr/>, la synthèse des observations et propositions du public avec l’indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. A l’issue de la mise à disposition, la commune de Bretteville-sur-odon statuera par arrêté sur les demandes de permis d’aménager suscitées.